



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 4 septembre 2023

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 11 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

Membres en exercice	8	
Présents	6	M. Patrick DENNI, M. Zurn Daniel, Mme Marie-José HOLZ, Mme Virginie BREHAUT, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Procuration	0	

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

CONSEIL MUNICIPAL : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, je vous propose la candidature de : Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Désigne Mme Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

2023-0018	CONSEIL MUNICIPAL : Désignation d'un secrétaire de séance	
Pour	6	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission :

SOUS-PREFECTURE

11 SEP. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 4 septembre 2023

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 11 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

Membres en exercice	8	
Présents	6	M. Patrick DENNI, M. Zurn Daniel, Mme Marie-José HOLZ, Mme Virginie BREHAUT, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Procuration	0	

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du procès-verbal du 22/03/2022

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Adopte le procès-verbal du 16/05/2023

2023-0019	CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du PV du 16/05	
Pour	6	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission :

SOUS-PREFECTURE

11 SEP. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 4 septembre 2023

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 11 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

Membres en exercice	8	
Présents	6	M. Patrick DENNI, M. Zurn Daniel, Mme Marie-José HOLZ, Mme Virginie BREHAUT, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Procuration	0	

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

URBA : Délibération d'un acte administratif

Le projet concernant la mise en place d'un petit pont sur le cours d'eau le Muhlbach permettant de faire le tour du village sur les chemins aux alentours de Bilwisheim est en cours.

Pour mener à bien ce projet la commune a du faire un échange sur une parcelle appartenant à une indivision de la famille Woelffel Rue Principale à Bilwisheim.

La commune est propriétaire d'un chemin traversant la parcelle, référence cadastrale, Section 12 parcelle 47 d'une superficie de 1a 37ca.

La famille Woelffel est propriétaire des parcelles, section 12 parcelle 82/52 et section 12 parcelle 9.
La parcelle 47 section 12 traverse les deux parcelles

Pour finaliser ce projet il a été décidé de faire un échange de la section 12 parcelle 47 sur la parcelle 82/52 section 12.

Suite à l'intervention d'un géomètre il a été créé la parcelle 81/52 section 12 d'une superficie de 1a 37ca en bout de terrain permettant de faire la liaison entre le pont et le chemin de la commune permettant l'accès au Parc de la Houblonnière.

Pour faire cet échange officiel il est nécessaire d'établir un acte administratif permettant l'échange de propriété entre la famille Woelffel et la commune.

Dans cet acte administratif, Monsieur le Maire fera fonction de notaire, Monsieur Daniel Zurn fera fonction de représentant de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire :

- à établir l'acte administratif pour l'enregistrement au Registre Foncier
- à signer tous les actes se référant à ce dossier

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du rapporteur
Adopte la délibération de l'acte administratif

SOUS-PREFECTURE

11 SEP. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

2023-0020	URBA : DELIBERATION D'UN ACTE ADMINISTRATIF	
Pour	6	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

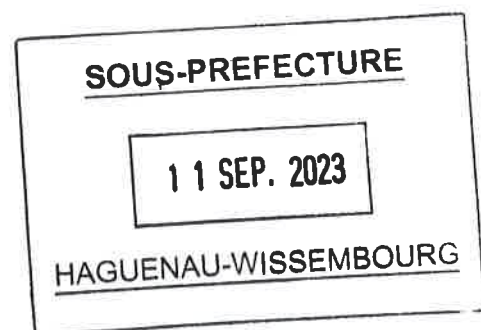
Patrick DENNI



La Secrétaire de séance,

Régine ARBOGAST

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission :





BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 4 septembre 2023

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 11 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

Membres en exercice	8	
Présents	6	M. Patrick DENNI, M. Zurn Daniel, Mme Marie-José HOLZ, Mme Virginie BREHAUT, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Procuration	0	

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

ADMIN : Délibération contrôle technique des points d'eau incendie - mise en place de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) 2023-0021

La nouvelle réglementation de la Défense Extérieure Contre l'incendie nécessite de contrôler les appareils de lutte contre l'incendie.

Dans le cadre du tableau répertoriant le débit des poteaux d'incendie à fournir au Service Départemental d'Incendie et de Secours, le conseil municipal après le vote :

- **Décide** de faire réaliser le contrôle des poteaux d'incendie par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
- **Accepte** l'estimation chiffrée du SDEA d'un montant de 625,00 euros HT pour les 8 poteaux incendie et les 17 poteaux auxiliaires avec mesure du débit-pression raccordés sur le réseau d'eau potable de la commune.
- **Définit** la fréquence de vérification à une fois tous les 3 ans
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Mise en place de la DECI

2023-0021	ADMIN : MISE EN PLACE DECI	
Pour	6	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick DENNI

La Secrétaire de séance,

SOUS-PREFECTURE
Régine ARBOGAST

11 SEP. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission :



BILWISHEIM

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Délibération du conseil municipal
Extrait du registre du Conseil Municipal

Séance du 4 septembre 2023

Président de séance : M. Patrick Denni, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine ARBOGAST, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 11 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

Membres en exercice	8	
Présents	6	M. Patrick DENNI, M. Zurn Daniel, Mme Marie-José HOLZ, Mme Virginie BREHAUT, M. Alexandre GROELL, M. Aurélien RIFF,
Procuration	0	

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

ADMIN : Délibération de la consultation des propriétaires concernant l'attribution de l'argent de la chasse

Monsieur le Maire informe que le bail de location de la chasse communale expire le 1^{er} février 2024 et qu'il convient de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Conformément au cahier des charges type, il appartient au conseil municipal de décider :

1. du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse, soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires concernés, soit dans le cadre d'une réunion.
2. de l'affectation du produit du fermage des terrains appartenant à la commune et compris dans le périmètre de chasse.

-2-

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de consulter les propriétaires fonciers par écrit et charge Monsieur le Maire d'organiser la consultation,
- décide d'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Affecte l'argent de la chasse à la commune

2023-0022	ADMIN : MISE EN PLACE 4C	
Pour	6	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	Adopté à l'unanimité	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick DENNI



SOUS-PREFECTURE

11 SEP. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

La Secrétaire de séance,
Régine ARBOGAST

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
Date de transmission :